





Pharmacien, dernier rempart contre le mésusage

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Tous les jours que Dieu fait, les médicaments sauvent des vies. On doit en grande partie l'augmentation de l'espérance de vie aux différentes classes thérapeutiques mises sur le marché ces dernières décénies. Seulement, les médicaments peuvent également s'avérer dangereux s'ils sont mal utilisés, et les mésusages ne datent pas d'aujourd'hui.

En effet, le médecin et philosophe suisse Paracelse disait : «Tout est poison, rien n'est poison, c'est la dose qui fait le poison». Cette citation, qui pourrait s'appliquer à la majorité des médicaments, explique la méfiance des professionnels de santé vis-à-vis des mésusages des médicaments en général, et de celui de certaines spécialités en particulier.

Cette utilisation intentionnelle et inappropriée d'un médicament, non conforme à l'autorisation de mise sur le marché ou à l'enregistrement, ainsi qu'aux recommandations de bonnes pratiques, peut être responsable d'effets indésirables ayant un réel impact sur la qualité de vie des patients.

Un des exemples de ces mésusages les plus connus au Maroc est l'utilisation larga manu de la cyproheptadine comme orexigènes. Les corticoïdes, qui sont des médicaments à prescription obligatoire, peuvent être utilisés dans ce but, mais ils sont de plus en plus difficiles à avoir sans ordonnance.

Les benzodiazépines dont l'apport dans certaines pathologies est indiscutable font également l'objet de mésusages. La dépendance que cette classe thérapeutique engendre combinée à son usage supposé «récréatif», explique l'engouement de certains usagers et des trafiquants pour ces médicaments dont la dispensation a fait basculer des pharmaciens du statut d'honorables professionnels de santé à celui de «trafiquants de substances illicites».

Les utilisateurs de ces substances qui ont de plus en plus de mal à se les procurer essayent d'autres recettes qui sont utilisées dans d'autres pays comme le tramaldol. Les sirops à base de codéine qui sont à prescription facultative sont associés aux antihistaminiques et, depuis peu, à la cyproheptadine qui compte, de ce fait, un mésusage de plus!

Les pharmaciens et leurs aides font de leur mieux pour juguler ces usages déviants même si les notifications de ces mésusages au Centre marocain de pharmacovigilance ne sont pas systématiques.

Malheureusement, et en l'absence d'ordonnances infalsifiables et/ou de plateformes permettant de vérifier l'authenticité des ordonnances, de fausses prescriptions peuvent échapper à la vigilance du pharmacien et de ses aides sans compter que le climat de suspicion qui prévaut peut malheureusement priver de vrais patients de leurs traitements...



La CSPM exhorte l'arrondissement de Sbata de «respecter la loi»

Par un avertissement rendu public le 8 mars 2023, la Confédération des Syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM) reproche à l'arrondissement de Sbata de faire «l'exercice illégal de la pharmacie». Le courrier en question mentionne de nombreux dépassements constatés par cette représentation syndicale. En effet, la CSPM a relevé, dans son écrit, plusieurs faits qu'elle considère comme des violations de la Loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie, à commencer par les appels d'offres lancés par cette administration.

À cela, s'ajoutent plusieurs infractions, entre autres, le stockage des médicaments et leur distribution dans les locaux dudit arrondissement.

Et aussi invraisemblable que ça puisse paraître, l'annonce de la disponibilité des médicaments a été faite moyennant un affichage des photos de leurs boîtes sur un écran placé sur la devanture de l'arrondissement.

Après avoir énuméré dans son «courrier-avertissement» la totalité des griefs constatés et qui ont mis en rogne les pharmaciens, la CSPM a signifié à l'arrondissement de Sbata de se conformer aux lois en vigueur dans un délai de 8 jours. Dans le cas contraire, la CSPM se réserve le droit d'entamer une procédure en justice afin de faire valoir les droits des pharmaciens.

Un deuxième cycle de formation destiné aux aides-pharmaciens

L'Université Mohammed VI des sciences et de la santé (UM6SS) et les laboratoires Laprophan viennent de lancer la deuxième édition du cycle de formation «Compétences pratiques en officine».

Ce cursus innovant permettra à plus de 350 aides-pharmaciens représentant les différentes régions du Royaume de bénéficier d'une formation de bonne facture axée sur le bon usage du médicament et sur les compétences du métier en officine.

Cette deuxième édition, qui fait suite à une première édition réussie si l'on juge par l'engouement qu'elle a suscité auprès des aides-pharmaciens, répond à un impératif de santé publique et contribue à améliorer les compétences des

collaborateurs en pharmacie avec à la clé une meilleure prise en charge des patients.

Sous la supervision du pharmacien d'officine, l'aide-pharmacien est un maillon indispensable dans la chaîne de dispensation du médicament et joue un rôle social de premier ordre dans l'interaction au quotidien avec les patients.

Cette formation vise aussi à permettre aux aides-pharmaciens de jouer pleinement le rôle qui leur incombe dans l'orientation et le conseil aussi bien dans la dispensation des ordonnances médicales que dans la prévention des situations courantes de mésusage et d'interactions médicamenteuses, en particulier chez certaines populations à risque.

L'une des grandes nouveautés de cette deuxième édition est



l'intégration d'un module spécifique dédié aux réseaux sociaux et à l'information médicale sur Internet. Ce module revêt une importance capitale pour aider les collaborateurs en pharmacie à mieux utiliser les données médicales disponibles sur la Toile et connaître les limites de l'utilisation des réseaux sociaux.

«Par souci de renforcement de ce savoir-faire, le programme retenu pour cette formation a considéré la diversité des tâches assurées par l'aide-pharmacien et nous aurons l'occasion pendant les prochaines éditions de l'enrichir davantage», a affirmé Pr Lhousaine Balouch, doyen de la Faculté de pharmacie de l'UM6SS.

De son côté, D^r Othmane Boumaalif, directeur médical des laboratoires Laprophan, a précisé que cette formation est une contribution à une dispensation du médicament conforme à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques et permettra aux aides-pharmaciens, sous la supervision du pharmacien, de faire face aux différentes situations d'interaction avec les autres professionnels de la santé notamment les médecins.

ANSM:

Recommandations pour limiter le risque de méningiome chez les patientes sous progestatifs

Dans un point d'information mis en ligne le 2 mars 2023, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM – France) a indiqué qu'un comité d'experts composé de représentants de personnes traitées par des progestatifs et de professionnels de santé a élaboré des recommandations à même d'encadrer le risque de méningiome chez les utilisatrices des progestatifs suivants : Médrogestone (Colprone), progestérone à 100 mg et 200 mg (Utrogestan et génériques), dydrogestérone (Duphaston) et dienogest (génériques de Visanne). Cette initiative a été prise en attendant les résultats d'études épidémiologiques en cours.

Ces traitements sont indiqués dans plusieurs pathologies gynécologiques comme l'endométriose, les fibromes, les règles particulièrement longues et/ou abondantes, les troubles du cycle). Ils sont également administrés comme traitement hormonal substitutif (y compris la ménopause) et aussi en obstétrique (stérilité par insuffisance lutéale, avortements à répétition).

Dans son point d'information, l'ANSM a indiqué qu'entre 2019 et 2020, des études épidémiologiques successives ont révélé un risque de méningiome, qui augmente avec la dose reçue, pour trois progestatifs (Androcur, Lutenyl, Lutéran et génériques). Ces travaux ont poussé l'Agence française à mettre en place de nombreuses mesures visant à limiter ce risque.

Dans le cadre de la surveillance renforcée que l'ANSM mène sur l'ensemble des progestatifs, elle a observé des cas de méningiome survenus lors de traitements par d'autres progestatifs. Et c'est ce qui l'a poussée à réunir un comité scientifique temporaire (CST) composé de représentants de personnes traitées ainsi que de professionnels de santé pour élaborer des recommandations sur les conditions d'utilisation des progestatifs, autres que ceux à base d'acétate de cyprotérone

Revue de presse

(ACP), nomégestrol (ANMG) et chlormadinone (ACM), au regard du risque de méningiome. En faisant de la sorte, l'ANSM essaye d'éviter de priver de ces traitements les personnes pour lesquelles ces traitements sont justifiés.

Le CST estime qu'un effet «classe» des progestatifs sur le risque de méningiomes ne peut être exclu et a établi de premières recommandations afin de limiter ce risque en attendant que les études épidémiologiques menées par Epi-Phare confirment ou infirment ce risque.

Parmi les cas de méningiomes déclarés sous traitement progestatif, ceux rapportés avec la médrogestone (Colprone) et la progestérone à 100 mg et 200 mg (Utrogestan et génériques) sont particulièrement suggestifs d'un rôle de ces médicaments compte tenu de la stabilisation ou

la régression tumorale à l'arrêt du traitement. Ainsi, le résumé des caractéristiques du produit (RCP) et la notice de Colprone viennent d'être mis à jour afin d'y faire figurer le risque de méningiome. De plus et étant donné que la progestérone à 100 mg et 200 mg est également utilisée dans les autres pays de la communauté européenne, l'ANSM a demandé à ce que ce sujet fasse l'objet d'une discussion par le PRAC (Pharmacovigilance Risk Assessment Committee).

Recommandations préliminaires concernant l'utilisation des progestatifs médrogestone (Colprone 5 mg), progestérone 100 ou 200 mg (Utrogestan et génériques), dydrogestérone (Duphaston 10 mg) et dienogest (génériques de Visanne 2 mg) :

• En cas d'antécédent de méningiome ou de méningiome existant, l'introduction d'un traitement progestatif est contreindiquée, sauf exception à évaluer
en réunion de concertation
pluridisciplinaire (constituée de
gynécologue et/ou
endocrinologue et
neurochirurgien) sur la base du
rapport bénéfice/risque individuel
pour les personnes traitées et de
la présence ou non d'alternatives
thérapeutiques.

• La prescription d'un nouveau progestatif en relais d'un traitement antérieur par acétate de cyprotérone, de chlormadinone ou de nomégestrol n'exclut pas le risque de méningiome, sans que l'on puisse pour le moment le déterminer. Il est nécessaire, avant toute nouvelle prescription ou switch entre progestatifs, de vérifier l'ensemble des progestatifs déjà utilisés et leur durée d'utilisation.

• Le traitement doit être prescrit à

la dose minimale efficace avec une durée d'utilisation la plus courte possible.

- L'intérêt à poursuivre le traitement doit être réévalué régulièrement (tous les ans), notamment aux alentours de la ménopause, le risque de méningiome augmentant fortement avec l'âge.
- Une IRM cérébrale devra être réalisée en cas de signes cliniques neurologiques évocateurs d'un méningiome (maux de tête, troubles de la vision, du langage, de la mémoire et de l'audition, nausées, vertiges, convulsions, perte de l'odorat, faiblesse ou paralysie).

Source: ANSM





REAGILA 1.5 MG, Gélule

Présentation : Boite de 28 Laboratoire : Hikma Classe thérapeutique : Antipsychotiques

REAGILA 3 MG, Gélule

PPV: 819.00 dhs

Présentation: Boite de 28 Laboratoire: Hikma Classe thérapeutique: Antipsychotiques PPV: 819.00 dhs

REAGILA 4.5 MG, Gélule

Présentation: Boite de 28 Laboratoire: Hikma Classe thérapeutique: Antipsychotiques PPV: 819.00 dhs

REAGILA 6 MG, Gélule

Présentation : Boite de 28 Laboratoire : Hikma Classe thérapeutique : Antipsychotiques

PPV: 819.00 dhs



CODAMOL PLUS 500 MG / 30 MG / 8 MG, Comprimé effervescent

Présentation : Boite de24 Laboratoire : Galénica Classe thérapeutique : Analgésique - Antipyrétique

PPV: 39,50 dhs

CODAMOL PLUS 500 MG / 30 MG / 8 MG, Comprimé effervescent

Présentation : Boite de 16 Laboratoire : Galénica Classe thérapeutique : Analgésique - Antipyrétique

PPV: 28,80 dhs



PROCHAINEMENT



